



INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

Année scolaire 2022-2023

Je, soussigné (e), M - Mme

représentant légal (Responsable financier). Courriel (envoi facture)

De l'élève : Classe :

Sollicite l'inscription de mon enfant à la demi-pension au titre de l'année scolaire 2022-2023.

TARIFS : Fixés par le Conseil Régional pour l'année scolaire 2022/2023.

Tarifs **susceptibles de révision** par le Conseil Régional à compter du 01/01/2023

REGIME	1 ^{ER} TRIMESTRE : 16/08/22 au 17/12/22	2 ^{EME} TRIMESTRE : 23/01/22 au 31/03/23	3 ^{EME} TRIMESTRE : 01/04/22 au 09/07/23
DEMI-PENSION 387.71€/année	172.63€	90.56€	124.52 €

Régime alimentaire particulier :

Sans porc

Sans bœuf

Sans cabri

Végétarien

Autre (à préciser) :

FRAIS LIES A LA RESTAURATION

Boursier : JOINDRE OBLIGATOIREMENT LE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE DU RESPONSABLE LÉGAL MENTIONNÉ CI-DESSUS (RESPONSABLE FINANCIER)

Tout trimestre commencé est dû entièrement. Les frais de demi-pension sont prélevés sur la bourse nationale de lycée à chaque trimestre.

Non boursier :

Tout trimestre commencé est dû entièrement. La facture sera émise et transmise à la famille en début de trimestre. Le règlement s'effectue en espèces par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Le Verger ou par Carte bancaire sur le lien suivant :

<http://lycee-leverger.ac-reunion.fr/parents/metice-parents/>

RADIATION EN COURS D'ANNEE

*L'inscription à la demi-pension vaut pour l'année scolaire. La radiation ne peut être demandée que pour raison exceptionnelle et dûment justifiée. Elle sera adressée à Mme La Proviseure du Lycée Le Verger **15 jours au moins avant le début du trimestre concerné et par écrit.***

Fait à, le

Signature du représentant légal
précédée de la mention « Lu et Accepté »

LYCEE LE VERGER

1, avenue des Corossols – B.P. 31 – 97438 SAINTE MARIE

Tél. : 02 62 53 20 60

Fax : 02 62 53 20 64

Courriel : gestion.9741185v@ac-reunion.fr